

Compte-rendu du Conseil Syndical du 25 mars 2021

Présents : 8

M. Jacques ADRIANSEN – M. Éric BADET – M. Jérôme BONNOT – Mme Julie GENET – Mme Sandrine GRAPPEY – M. Christophe GESLOT – Mme Anne OLSZAK – Mme Sylvie ZILIO

Absents excusés : /

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Julie GENET

Présidence de séance : Mme Anne OLSZAK

Début de séance : 19h34

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 2 MARS 2021

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Syndical en date du 2 mars 2021 est soumis à l'approbation des Membres du Conseil Syndical.

Les conseillers syndicaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ces documents.

Aucune remarque formulée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte-rendu de la séance du 2 mars 2021.

2/ DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

RAS

3/ OPÉRATION « ISOLATION THERMIQUE ET LUMINEUSE DES ÉCOLES D'OSSELLE-ROUTELLE (+CANTINE) ET DE ROSET-FLUANS » - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Madame la Présidente indique aux élus qu'il convient de délibérer sur le choix de l'entreprise pour l'installation des films solaires sur les vitrages des écoles Simone Veil et Nelson Mandela.

Trois propositions nous sont parvenues :

	Cover Concept	Miroiterie Comtoise	Agipub
École Nelson Mandela	2 722.80 €	3 822.00 €	2 514.00 €
École Simone Veil	1 833.96 €	5 460.00 €	1 613.33 €
Francas	1 950.24 €		1 926.67 €
	6 507.00 €	9 282.00 €	6 054.00 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, par voix pour, voix contre et abstentions des membres présents, décide de retenir la proposition de l'entreprise Agipub pour un montant de 5 045,00 € H.T. soit 6 054,00 € T.T.C. et autorise Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

4/ RENÉGOCIATION DE L'EMPRUNT N°0000111123 DU CRÉDIT AGRICOLE – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 2 MARS 2021

Madame la Présidente informe les élus du mail du directeur de l'agence de Saint-Vit du Crédit Agricole indiquant qu'une erreur de montant a été inscrite sur la délibération concernant la renégociation de l'emprunt. L'erreur concerne le capital restant dû qui est de 485 309,40 € et non 493 295,07 €.

Il est proposé de reprendre la délibération comme suit :

Montant Capital restant dû :	485 309,40 €.
Durée résiduelle :	216 mois.
Taux initial de l'emprunt :	3,30%.
Taux réaménagé fixe :	1,80%.
Périodicité :	Annuelle.
Frais de dossier :	600,00 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, modifie la délibération du 2 mars 2021 comme présentée ci-dessus.

5/ PROJET « SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES » - VALIDATION DU PROJET ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame la Présidente informe les élus de l'appel à projets lancé par le Ministère de l'Éducation Nationale concernant le numérique dans les écoles élémentaires et indique que le taux de subvention s'élève à 70% du montant des dépenses engagées.

Il est proposé aux élus de faire l'acquisition de nouvelles tablettes afin de compléter l'équipement actuel vieillissant.

Plusieurs sociétés ont été consultées et quatre propositions nous sont parvenues :

Sans extension de garantie	Boulangier 1	Boulangier 2	ET Solutions	ADEO	XEFI
Nombre tablettes	18	15	9	16	21
Prix TTC	4 121.82 €	4 184.85 €	3 500.00 €	4 190.97 €	4 167.93 €

Avec extension de garantie	Boulangier 1	Boulangier 2	ET Solutions	ADEO	XEFI
Nombre tablettes	14	12	8	13	18
Prix TTC	4 115.72 €	4 127.76 €	3 344.00 €	4 019.96 €	4 082.40 €

Afin que ce projet soit pris en compte pour l'appel à projets, il convient d'y intégrer des applications pour les tablettes. Les instituteurs ont été consultés et ont proposé les applications suivantes :

- Learning apps : gratuite.
- Calculatrice : gratuite.
- 1000 mots : gratuite.
- Lalillo : gratuite.
- Rallye-lecture : 18,25 € T.T.C. pour 25 élèves.

Il est proposé d'intégrer l'ensemble de ces applications au projet.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Valide l'achat des tablettes pour l'école Simone Veil.
- Valide l'achat des applications mentionnées ci-dessus.
- Opte pour la proposition de l'entreprise XEFI pour un montant de 3 473,27 € H.T soit 4 167,93 € T.T.C.
- Valide le plan de financement suivant :

Montant de l'opération :	4 186,18 € T.T.C.
Subvention Académie (70 % du TTC) :	2 930,32 €
Subvention DETR (10% du HT) :	347,32 €
Fonds propres :	908,54 €

Autorise Mme la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

6/ SUBVENTIONS COOPÉRATIVES SCOLAIRES 2021

Madame la Présidente informe les élus que le SIVOS verse aux coopératives scolaires une participation de 4€ par enfant pour soutenir les sorties et projets scolaires organisés par les enseignants.

Ces subventions sont versées 2 fois dans l'année, au cours du 2^{ème} et du 4^{ème} trimestre aux 2 coopératives scolaires. Le nombre d'enfants peut varier selon les arrivées ou les départs en cours d'année.

Il est proposé de reconduire cette subvention pour l'année 2021.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- **Coopératives scolaires de l'école Simone Veil : 4 € par élèves pour le 2^{ème} trimestre 2021.**
- **Coopérative scolaire de l'école Nelson Mandela : 4 € par élèves pour le 2^{ème} trimestre 2021.**
- **Coopératives scolaires de l'école Simone Veil : 4 € par élèves pour le 4^{ème} trimestre 2021.**
- **Coopérative scolaire de l'école Nelson Mandela : 4 € par élèves pour le 4^{ème} trimestre 2021.**

7/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Organisation temps scolaire :** validation en Conseil d'école de la prorogation du rythme scolaire (4 jours par semaine) pour trois années.
- **ATSEM :** en arrêt jusqu'à fin avril.
Départ en retraite souhaité début 2022 ; le recrutement est à prévoir avec un rééquilibrage des deux postes : répartition des heures de ménage et de bus.
- **Numérica (information pour les directeurs) :** E-périschool
 - ⇒ 20 écoles dans le Doubs.
 - ⇒ Imprimante 3D.
 - ⇒ 2 cycles CP – CE1 et CM1 - CM2
 - ⇒ Projet de construction de robot

Fin de séance à 20h32.



La Présidente, Anne OLSZAK